

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_141

OBJET :

*Désignation d'un
représentant au sein de
la SEM du département
du NORD*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 2

Procurations : 5

Nombre de votants : 52

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Thierry LAZARO, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCruysse, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, PROCURATION à Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Pascal DELPLANQUE, remplacé par sa suppléante Anne-Sophie VANDERMESSE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Délibération CC_2020_141

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA SEM DU DEPARTEMENT DU NORD

Le Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire a adhéré à la SEM de Département du NORD.

A ce titre, la Communauté de communes doit désigner un représentant pour :

- Représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale regroupant les collectivités dont leur part de capital trop réduite ne leur permet pas d'être directement représentées au conseil d'administration, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle d'administrateur représentant collectivement les 111 membres de l'assemblée spéciale,
- Comme représentant de la collectivité auprès des assemblées générales de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Considérant la candidature de Monsieur Benjamin DUMORTIER

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, pour 52 VOTANTS)

- De désigner Monsieur Benjamin DUMORTIER
- Afin de représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale regroupant les collectivités dont leur part de capital trop réduite ne leur permet pas d'être directement représentées au conseil d'administration, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle d'administrateur représentant collectivement les 111 membres de l'assemblée spéciale,
- Comme représentant de la collectivité auprès des assemblées générales de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUR

